**L’ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CENTRES DE LOISIRS PARISIENS**

La ville de Paris est engagée dans une démarche d’éducation inclusive et tous les enfants, quelle que soit leur situation, peuvent être accueillis.

A Paris, les centres accueillent les enfants âgés de 3 à 5 ans dans les centres de loisirs maternels et de 6 à 14 ans dans les centres de loisirs élémentaires. Certains centres sont également polyvalents. Ils sont implantés dans les écoles.

Il existe également 8 centres de loisirs à parité (CLAP) municipaux, accueillant chacun 15 enfants en situation de handicap et 15 enfants dits valides. Un accueil individualisé est prévu, avec des horaires adaptés si besoin. L’encadrement y est renforcé, et 8 professionnels, dont le directeur, encadrent les enfants.

La pédagogie et les activités sont adaptées aux besoins, l’entraide et la solidarité entre les enfants sont particulièrement valorisées.

* Clichy (10 rue de Clichy, 9e), élémentaire - abderrahmanne.khelil@paris.fr 06.32.30.09.14
* Gerty (5 rue Gerty Archimède, 12e), élémentaire - tiffany.babureck@paris.fr 06.32.30.38.21
* Ocagne (7 avenue Maurice d’Ocagne, 14e), polyvalent - Fermeture exceptionnelle les 15 derniers jours d’août - sabine.nzuzintombo@paris.fr 06.32.30.76.60
* Zola (35 rue Emile Zola, 15e), maternel – Fermeture exceptionnelle cet été
* Eva Kotchever (4 rue Eva Kotchever, 18e), polyvalent - lucile.chagnot@paris.fr 06.30.06.08.62
* Buffet (14 rue Bernard Buffet, 17e), polyvalent – abil.elbahi@paris.fr - 07.86.31.29.89
* Champagne (17 cité Champagne, 20e), élémentaire – catherine.gottrand@paris.fr 06.32.30.99.63
* Métra (32 rue Olivier Métra, 20e), polyvalent–eleonore.swertvaegher.eleonore@paris.fr 06.32.30.16.12

Quelle que soit la structure, des activités diverses et variées sont proposées aux enfants afin que chacun y trouve son intérêt, en fonction notamment de son âge, mais aussi de ses possibilités et de ses envies.

Les programmes des centres de loisirs s'intègrent dans le projet éducatif de la Ville de Paris autour de différents thèmes :

* lecture et expression : théâtre, peinture, contes, musique…
* culture scientifique et technique
* apprentissage culturel : visites de musées, ateliers…
* éducation du regard, photographie, cinéma…
* connaissance de l'environnement et activités sportives
* développement durable

**Le protocole d'accueil individualisé**

Pour les enfants non scolarisés en école ordinaire, un projet d’accueil individualisé (PAI) est élaboré avec la famille le médecin traitant et le responsable éducatif ville, pour chaque enfant, afin d’adapter l’accueil des enfants en situation de handicap, souffrant d’une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement et/ou une attention particulière.

Le PAI indique les temps de présence de l’enfant, les éventuelles prises en charge extérieures, l’emploi du temps correspondant, les aménagements spécifiques à prévoir, les signes d’alerte et les conduites à tenir spécifiques à la pathologie et, si besoin, un tableau des aliments contre-indiqués ou autorisés.

Un entretien avant le début de l’accueil est proposé à chaque famille pour préparer l’accueil de l’enfant et répondre au mieux à ses besoins par la mise en place d’adaptations.

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**Les horaires**

Le matin, les centres de loisirs d’été ouvrent à **8h20** et accueillent les enfants **jusqu’à 9h00.**

**Pour les centres de loisirs maternels** : les enfants sont accueillis de 8h20 à 18h30. Les parents peuvent déposer leur(s) enfant(s) entre 8h20 et 9h le matin et venir le(s) chercher de 16h30 à 16h40 ou entre 17h30 et 18h30

**Pour les enfants des écoles élémentaires :** les enfants sont accueillis de 8h20 à 18h. Les parents peuvent déposer leur(s) enfant(s) entre 8h20 et 9h le matin et venir le(s) chercher à 18h (attention, les parents ne peuvent pas venir chercher leur(s) enfant(s) entre 17h30 et 18h)

Pendant les grandes vacances, ces horaires peuvent légèrement varier selon le programme des sorties et les horaires de retour des enfants sur les centres en fin de journée.

## Les repas

[Les Caisses des écoles](https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/famille-et-education/scolaire/la-cantine-2074#les-caisses-des-ecoles_3) déjà en charge de la préparation des repas lors des jours de classe, fournissent aussi les repas dans les centres de loisirs pendant les vacances.

La plupart du temps, le repas est servi à table dans le réfectoire. S'il est prévu de partir en sortie pour la journée, la Caisse des écoles fournit un repas pique-nique.

Après le repas, les plus petits, et ceux qui le souhaitent, font la sieste.

Seules les familles dont les enfants sont accueillis dans le cadre d'un **Projet d'accueil individualisé (PAI)** et apportant leur propre panier-repas au centre de loisirs peuvent bénéficier d'une non-facturation du déjeuner à la cantine.

**Les Inscriptions**

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, adapter encore mieux les activités aux différents âges des enfants et réduire le gaspillage alimentaire, **l’inscription préalable des enfants au centre de loisirs est obligatoire selon un calendrier défini.**

Les inscriptions aux centres de loisirs sont à effectuer[**sur votre compte Facil' Familles**](https://teleservices.paris.fr/ffaxssl/jsp/site/Portal.jsp?page) si vous en avez un, ou par bulletin papier auprès de l’équipe d’animation si vous n'avez pas encore de compte Facil'Familles.
**L’inscription en CLAP se fait directement auprès du directeur du CLAP.**

**Les tarifs**

**Ils sont appliqués en fonction d'un** [**quotient familial calculé par la Caisse des écoles de votre arrondissement**](https://www.paris.fr/actualites/pensez-a-faire-calculer-votre-tranche-tarifaire-2501) **à partir des ressources du foyer.** A défaut de présenter un justificatif de votre Caisse des écoles déterminant votre **tranche tarifaire, vous acquitterez le tarif maximum (tranche 10).**

**La Mission Éducation Inclusive est à votre disposition pour toute question via la boîte générique :**

**dasco-mei@paris.fr**